



**Le président provisoire de la République a révélé, le vendredi 19 février, qu'au moins six noms de personnalités lui ont été proposés depuis les consultations engagées en vue de la désignation du prochain premier ministre. Lors de sa première conférence de presse tenue au palais national, Jocelerme Privert s'est félicité d'être sur la bonne voie vers l'application de l'accord bipartite du 5 février.**

Mirlande Manigat proposée par la plateforme JISTIS ; Joanas Gué par VERITE ; Fritz Jean proposé par la société civile ; Dieuseul Simon Desras par la plateforme politique PALMIS ; Edgar Leblanc Fils proposé par des parlementaires et enfin, Jacques Sampeur proposé par le G30, c'est l'ensemble des noms qui figure sur la liste des premiers ministrables pour l'instant.

D'après ce qu'a fait savoir le chef de l'Etat provisoire, des discussions seront menées avec les présidents des deux chambres du parlement d'ici cette semaine.

Le sénat de la République ne disposant pas de président depuis le 14 février, Jocelerme demande aux membres du grand corps de procéder à l'élection de ce dernier pour éviter de retarder le processus d'application de l'accord.

En outre, le chef de l'Etat a fait remarqué que tous les partis politiques, les organisations de la société civile rencontrées ont exigé la mise en place de deux commissions : l'une chargée d'évaluer le processus électoral ; l'autre aura pour tâche de mener un audit sur la gestion de l'administration Martelly.

## Haïti-Crise : six noms de premiers ministrables soumis à l'exécutif

Écrit par GA/HPN

Vendredi, 19 Février 2016 19:06

---

En ce qui concerne la demande de reddition de compte sur les dépenses engagées par l'Etat haïtien, Jocelerme Privert a pris l'engagement de forcer la cour des comptes, l'ULCC et l'UCREF à s'acquitter de leur responsabilité légale consistant à enquêter sur la dépense des ressources publiques.

Se disant préoccupé par la situation financière accablante du pays, M. Privert a annoncé s'être déjà entretenu avec le conseil d'administration de la banque centrale ainsi que le ministre des finances sur des mesures célèbres à adopter.

Alors que des politiques s'interrogent sur sa capacité d'appliquer intégralement l'accord du 5 février, Jocelerme Privert a réitéré sa volonté de respecter le délai de 120 jours qui lui est imparti pour ramener le pays à la normalité constitutionnelle.